



LA BAIE ET RANCE

Règlement de la manifestation

- Respectez la nature. Ne jetez rien sur les parcours. La Randonnée empreinte parfois des portions de sentiers pédestres balisés, dans tous les cas la priorité sera laissée aux éventuels marcheurs présents sur le parcours.
- Chaque participant est considéré en excursion personnelle, il doit respecter le code de la route et les interdictions en vigueur et doit être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique du VTT.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte (Identité du responsable sur le bulletin d'inscription).
- L'organisation n'est en aucun cas responsable directement, comme indirectement, en cas d'accident, de chute, ou de défaillance d'un participant. Chacun doit s'assurer de sa capacité à effectuer la Randonnée VTT sélectionnée.
- Les bénévoles sont présents sur les parcours jusqu'à 12h00. Les parcours seront débalisés à partir de 14h.
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les indications communiquées par l'équipe organisatrice.
- Les participants seront équipés de matériel en état de fonctionnement et suffisant pour la Randonnée, notamment un vélo adapté à la pratique du tout-terrain, ainsi que le matériel de réparation.
- L'organisation n'est pas responsable en cas de vol de matériel durant la Randonnée ou tout autre moment de la matinée.
- Les participants autorisent l'exploitation et la diffusion des photos et films pris durant la manifestation.
- Les animaux sont interdits sur la Randonnée.
- **Le port du casque est obligatoire.**
- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation en cas de force majeure.

Contact courriel : bikorser.saintmalo@gmail.com

Renseignement Tel :